

L'événementiel intègre le concours « i-Nov »



Publié le 26/08/2021

La bonne nouvelle de la rentrée : l'événementiel professionnel parmi les secteurs soutenus par l'Etat via le concours « i-Nov » !

La bonne nouvelle de la rentrée : l'événementiel professionnel parmi les secteurs soutenus par l'Etat via le concours « i-Nov » !

C'est l'aboutissement du travail d'identification et de reconnaissance de la filière événementielle professionnelle qu'effectue UNIMEV depuis plusieurs mois. Nos nombreuses contributions auprès de l'Etat, a fortiori durant cette crise, leur ont permis d'identifier des champs d'innovation pertinents. De plus, le concours couvre l'ensemble des métiers de la filière : organisateurs d'événements, gestionnaires de sites, prestataires & agences présents sur la chaîne de valeur.

Plus de précisions sur le concours 2021 :

Le « Concours i-Nov » est un dispositif de soutien visant à sélectionner des projets d'innovation à fort potentiel pour l'économie française. Financé par l'Etat via le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), il s'adresse aux start-ups et PME et prend la forme d'un appel à projets porté par Bpifrance.

Parmi les 10 secteurs soutenus cette année, figure donc **l'événementiel professionnel (salons, foires, congrès professionnels, événementiels)**.

Sont plus particulièrement recherchées des solutions innovantes portant sur :

- le design d'expérience de l'événement (virtuel ou hybride) à partir de plateformes numériques (outils gestion de l'événement, digitalisation des processus, gestion et éditorialisation de contenu, animation de communautés liées à l'événement, développement de places de marché dédiées) ;
- la production, gestion et exploitation de données liées à l'événement ;
- les innovations dans le champ de la 3D, de la réalité virtuelle / réalité augmentée et des technologies audio

& vidéo, ayant des applications dans l'événementiel.

La 8e édition du concours « i-Nov » :

- Cet appel à projets s'adresse aux start-ups et PME.
- Il cofinance des projets de recherche, développement et innovation dont les coûts totaux se situent entre 600 000 € et 5 M€, et dont la durée est comprise entre 12 et 36 mois.
- Ce cofinancement s'élève à 45% pour les petites entreprises et 35% pour les moyennes entreprises.
- La sélection des projets est réalisée sur la base notamment des critères suivants :

– Le caractère innovant et la valeur ajoutée du projet.

– L'impact économique.

– La capacité du porteur à mener à bien le projet.

– La performance environnementale du projet.

Start-ups, PME de l'événementiel professionnel, à vous de jouer !

La date de clôture des candidatures est fixée au 5 octobre 2021 à 12h.

Voici les éléments pour participer au concours « I-NOV » 2021 :

- [Un nouvel appel à projets pour encourager l'innovation dans les PME et startup | entreprises.gouv.fr](https://www.entreprises.gouv.fr)
- <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-concours-dinnovation-i-nov>
- **Cahier des charges** du concours i-Nov : [Téléchargement](#)
- **Dossier de candidature** du concours i-Nov : [Téléchargement](#)